AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0074
FR0010540740-FS0025

13 janvier 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EURO DISNEY S.C.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 janvier 2014, la société Invesco Ltd (Invesco Head Quarters, Two Peachtree Pointe 1555 Peachtree St, Suite 1800 Atlanta, Georgie, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 janvier 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EURO DISNEY S.C.A. et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 953 151 actions EURO DISNEY S.C.A. représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions EURO DISNEY S.C.A. sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 38 976 490 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.